



1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Gorilla Super Glue Liquid.
Synonyme(s)	Adhésif au cyanoacrylate d'éthyle.
N° CAS	Mélange.
N° EINECS	Mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Adhésif pour métal, bois, céramique, cuir, papier, la plupart des plastiques et plus encore.
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Gorilla Glue Europe Ltd. Chorley Business & Technology Centre East Terrace Euxton Lane Chorley PR7 6TE, Royaume-Uni.
Téléphone	01257 241319
Fax	01257 273820
Email	eusales@gorillaglu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris	+33 (0) 145 42 59 59
Tél. d'urgence	+44 (0) 1257 241319 (Pendant les heures ouvrables) +1 651-603-3429 (En dehors des heures ouvrables)

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; Peut irriter les voies respiratoires.
--	---

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Pictogramme(s) de Danger	Gorilla Super Glue Liquid.



GHS07



Mention(s) d'Avertissement
Composants Dangereux
Mention(s) de Danger

Attention.
Cyanoacrylate d'éthyle.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P261: Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501: Éliminer le contenu/conteneur selon la réglementation locale, régionale, nationale et internationale en vigueur.
EUH202: Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Une polymérisation rapide se produit au contact de l'eau ou des substances alcalines. Cela génère ainsi de la chaleur. Des inflammations cutanées ou des brûlures peuvent survenir en cas de contact pendant cette polymérisation.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges



Classification CE N° 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	N° Index CE	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle	60-100	7085-85-0	230-391-5	607-236-00-9	Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, STOT SE 3; H335 Limites spécifiques de concentration (C >= 10) STOT SE 3; H335

3.3 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Continuer de laver la zone atteinte pendant au moins 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Alerter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.



- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Contact avec la Peau: Provoque une irritation cutanée.
Inhalation: Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion: Susceptible d'être nocif ou d'avoir des effets néfastes.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés
Moyens d'extinction inappropriés
Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2.
Ne pas utiliser de jets d'eau puissants.
L'utilisation de jets d'eau puissants pourrait propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Non inflammable. Non-explosif.
Une polymérisation rapide se produit au contact de l'eau ou des substances alcalines. Cela génère ainsi de la chaleur. Des inflammations cutanées ou des brûlures peuvent survenir en cas de contact pendant cette polymérisation.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Soyez prudent lorsque vous luttez contre un incendie de nature chimique. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection adéquats, y compris un équipement de protection respiratoire.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer si nécessaire. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.



- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Transférer dans un conteneur pour élimination. Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** Consulter Aussi les Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver complètement avec de l'eau et du savon après manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Refermer le récipient après usage. Protéger de l'humidité. Garder sous clef.
- Température de stockage 5-25°C (41-77°F)
- Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
- Matières incompatibles Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, De l'eau.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésif pour métal, bois, céramique, cuir, papier, la plupart des plastiques et plus encore.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	-	-	-	-	Aucun attribué

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation efficace afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.



8.2.2 Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage



Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Autres)



Porter des vêtements et des gants de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire



Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Blanc De l'eau / Paille.
Odeur	Piquant, Irritant.
Seuil olfactif	Pas de données.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Pas de données.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C (212°F)
Point d'éclair	>81°C (177,8°F)
taux d'Évaporation	Pas de données.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	<0,5mm Hg @ 25°C (77°F)
Densité de vapeur	Pas de données.
Densité relative	1,1 (De l'eau = 1)
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données.
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données.
Température de décomposition	Pas de données.
Viscosité	Pas de données.
Propriétés explosives	Pas de données.
Propriétés comburantes	Pas de données.



9.2 Autres informations

Teneur en COV <20g/l estimé (SCAQMD de Californie Méthode 316B)

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité** Une polymérisation rapide se produit au contact de l'eau ou des substances alcalines. Cela génère ainsi de la chaleur. Des inflammations cutanées ou des brûlures peuvent survenir en cas de contact pendant cette polymérisation.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Aucune réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
- 10.4 Conditions à éviter** Protéger du rayonnement solaire direct. Températures extrêmement élevées ou basses.
- 10.5 Matières incompatibles** Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, De l'eau.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Rien de connu.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë** Non classé.
- Orale DL50(estimé) = >5000 mg/kg
- Cutanée DL50(estimé) = >2000 mg/kg
- Inhalation CL50(estimé)(1 heure(s)) = >4000 ppm
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non classé.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.
- Cancérogénicité** Non classé.
- Toxicité pour la reproduction** Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Non classé.
- Danger par aspiration** Non classé.
- 11.2 Autres informations** Aucun.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité** Pas d'informations disponibles.



- | | |
|---|---------------------------------------|
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Pas d'informations disponibles. |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation | Pas d'informations disponibles. |
| 12.4 Mobilité dans le sol | Pas d'informations disponibles. |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas d'informations disponibles. |
| 12.6 Autres effets néfastes | Éviter le rejet dans l'environnement. |

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | Ne pas déverser les déchets et / ou les eaux usées dans le système d'égouts publics. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. |
| 13.2 Autres informations | L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. |

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

- | | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Transports aérien: Les emballages primaires contenant moins de 500 ml ne sont pas réglementés par ce mode de transport et peuvent être expédiés sans restriction. |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| 15.1.1 Règlements de l'UE | |
| Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation | |
| Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |
| REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |
| REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux | Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés. |



Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.

15.1.2 Règlements nationaux

Rien de connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 2, 3

LÉGENDE

VME	Valeur Moyenne d'Exposition (8 heures)
VLE	Valeur Limite d'Exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Dégagements de responsabilité

L'information présentée dans cette fiche signalétique a été préparée par du personnel qualifié et, à notre connaissance, est exacte et précise. Nous fournissons l'information et les recommandations pour ce produit tout en sachant que l'acheteur déterminera lui-même la compatibilité du produit avec l'usage qu'il va en faire. Ces données ne constituent pas une garantie, expresse, tacite, prévue par la loi ou de quelque nature que ce soit, ni une représentation en regard de laquelle The Gorilla Glue Company assume une responsabilité vis-à-vis de la loi. Les données sont soumises uniquement à titre informatif et aux fins d'examen par l'utilisateur. Toute utilisation de ce produit doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la législation applicable fédérale, provinciale, locale et de l'État.

Annexe de la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Non applicable.